

**Question Jean-Pierre Dorand  
concernant la sécurité au croisement  
de la route Villars-sur-Glâne–Avry  
avec celle de Corminbœuf, près de Nonan**

**N° 871.05**

**Question**

La sécurité à ce croisement est un problème car les automobilistes roulant sur la route principale Villars-sur-Glâne–Avry circulent à vive allure, surtout dans le sens de la descente.

L'entrée sur la route menant à Corminbœuf et la sortie depuis cette chaussée sur la route principale sont devenues dangereuses.

Je demande donc au Conseil d'Etat s'il est prêt à étudier l'installation d'un giratoire à cet endroit, de concert avec les communes concernées.

Le 30 août 2005

**Réponse du Conseil d'Etat**

Le carrefour du Bugnon constitue le croisement de la route Fribourg–Payerne (axe 2100) avec la route Belfaux–Corminbœuf–Le Bugnon (axe 2120). Il s'agit d'un carrefour à quatre branches, sans feux, avec présélections sur l'axe principal (axe 2100). La branche en direction de Matran est un chemin agricole peu fréquenté. Le carrefour fonctionne donc essentiellement comme un carrefour à trois branches. Ce carrefour a été éclairé pour en améliorer la sécurité de nuit en 2001.

Sur l'axe 2120, le trafic journalier moyen a fortement augmenté depuis 1995, avec une augmentation de 12 % par an. Il se situe actuellement à 4500 véhicules par jour (vhc/j). En revanche, sur l'axe 2100 (mesures faites côté Fribourg), l'augmentation du trafic a été normale avec 2 % par an, pour une valeur actuelle de 10 700 vhc/j. Les courbes de variation horaires du trafic sur les axes 2100 et 2120 sont caractéristiques d'un trafic local avec une forte pointe du soir, une pointe du matin bien distincte mais nettement moindre que le soir et une pointe de midi. Les courbes de variation journalières du trafic sur ces axes sont caractéristiques d'un trafic local et pendulaire, soit un trafic plus faible le week-end que durant la semaine et un trafic plus fort le vendredi. Le calcul de capacité du carrefour montre qu'il est saturé, en particulier le mouvement en tourner-à-gauche depuis Corminbœuf.

L'analyse des accidents a été menée sur deux périodes de cinq ans, soit avant et après les travaux d'éclairage. De 1995 à 1999, la majorité des accidents a été de type dérapage/perte de maîtrise (quatre accidents sur six), cinq personnes ont été légèrement blessées et la somme des dégâts matériels s'est élevée à 50 000 francs. De 2000 à 2004, neuf accidents sur dix ont eu lieu lors d'un changement de direction, trois personnes ont été légèrement blessées, une personne gravement et la somme des dégâts matériels s'est élevée à 115 500 francs. La mise en place d'un éclairage du carrefour semble avoir porté ses fruits, puisque plus aucun accident par perte de maîtrise n'a été recensé depuis cinq ans.

En revanche, l'augmentation des accidents lors d'un changement de direction en provenance de Corminbœuf est clairement liée aux difficultés d'insertion dues à l'augmentation du trafic (prises de risques plus importantes).

La modification définitive de ce carrefour sera comprise dans le crédit d'engagement que le Conseil d'Etat prévoit pour l'amélioration de la sécurité pour plusieurs carrefours de routes cantonales. Cependant, en raison des engagements importants des dépenses, notamment sur la route de contournement de Bulle H189, l'amélioration du carrefour du Bugnon ne peut être envisagée rapidement.

Le Service des ponts et chaussées a étudié la réalisation d'un giratoire provisoire d'un diamètre de 27 mètres, qui s'insère dans les limites actuelles du domaine public. Ce giratoire pourra être réalisé en 2006 car la modification ne nécessite pas de mise à l'enquête, seule la mise en giratoire du carrefour (mesure de circulation) devant être publiée. Les coûts du giratoire provisoire sont estimés à 83 000 francs, alors que ceux d'un giratoire définitif peuvent être estimés à 620 000 francs. La construction du giratoire définitif sera envisagée dans un délai de huit à dix ans selon le fonctionnement du carrefour provisoire.

En conclusion, le Conseil d'Etat constate que la transformation du carrefour du Bugnon est déjà étudiée et que la réalisation d'un giratoire provisoire est prévue à brève échéance.

Fribourg, le 10 octobre 2005